AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C0463
FR0010533075-FS0315

7 avril 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

GETLINK SE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 avril 2026, la société anonyme BNP Paribas (16 boulevard des Italiens, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 31 mars 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société GETLINK SE et détenir indirectement 42 070 716 actions GETLINK SE représentant autant de droits de vote, soit 7,65% du capital et 6,17% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
BNP Paribas Financial Markets Paris	39 729 593	7,22	39 729 593	5,82
BNP Paribas SA Securities Services	2 296 341	0,42	2 296 341	0,34
BNP Paribas Cardif	44 782	ns	44 782	ns
Total BNP Paribas	**42 070 716**	**7,65**	**42 070 716**	**6,17**

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions GETLINK SE hors marché.

A cette occasion, la société BNP Paribas Financial Markets Paris a franchi individuellement en hausse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 IV et V du règlement général, la société BNP Paribas a précisé détenir 14 812 639 actions GETLINK SE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 333 185 actions GETLINK SE résultant de la détention de 4 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 17 septembre 2026 et le 26 juin 2029 ;

- 14 479 454 actions GETLINK SE résultant de la détention de 2 contrats « *total return swaps* » (TRS), à dénouement en espèces, exerçables à tout moment jusqu'entre le 6 août 2026 et le 31 mars 2027.

[1] Sur la base d'un capital composé de 550 000 000 actions représentant 682 177 826 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.